

ACTION 2 : CENTRALISATION DES DONNÉES SUR LES MARES ET MISE À DISPOSITION DES ACTEURS POUR FAVORISER LEUR PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

1. ANIMATION, MAINTENANCE ET PERENNISATION DU SITE « MARES OU ETES-VOUS ? »

1.1. Animation visant la mobilisation d'observateurs

Différents moyens de communication ont été déployés dans la région cette année 2022 et ont permis de toucher un peu plus de 260 personnes :

- ⇒ Sept **sorties sur le terrain** (+ 2 qui ont dû être annulées) et **cinq stands** ont également été animés dans la région (Ain, Ardèche, Isère, Savoie, Haute-Savoie) et ont permis de toucher 230 personnes environ. Ce format, s'il est plus chronophage que le format visio-conférence, est indispensable pour entretenir la dynamique et la motivation des observateurs. Il permet aussi de mettre en pratique directement sur le terrain la saisie des observations, de la localisation des mares à leur description, en passant par l'identification de libellules à partir de Pixel Libellules. La tenue de stand dans le cadre d'événements organisés par d'autres acteurs permet également de viser un public plus large, en dehors des réseaux de nos associations.
- ⇒ Une intervention auprès de professionnels (référénts développement durable des collègues de la Loire et de l'Ain).
- ⇒ Un **webinaire** de 2h environ, avec une dizaine de participants au total : ce format, simple à mettre en place, permet de toucher de nouveaux observateurs à l'échelle régionale.
- ⇒ Une intervention dans le colloque international de la SNPN « Les mares, un patrimoine naturel construit, un patrimoine culturel négligé ».
- ⇒ Une intervention dans le cadre d'une réunion du groupe « Zones humides » du réseau régional biodiversité de FNE Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans « l'annexe1_bilan2022_axe3_Tableau_de_bord_regional_Sorties& stands », la liste des animations réalisées est présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif.

1.2. Communication autour du site internet

La communication s'est faite tout au long de l'année, via différents médias : articles dans les newsletters, sur les sites Internet, post Facebook, etc. Elle répond à différents objectifs : sensibiliser aux enjeux des mares, lever les préjugés sur les mares, mobiliser des citoyens pour participer à l'observatoire, informer sur les événements à venir en lien avec les mares, etc.

Quelques exemples ci-dessous :



FNE Ain
Publié par Social Champ - 2 février 2022

Énigme : le 2 février, c'est une journée 2 en 1. Dites nous pourquoi en commentaire !

Indice 1 : C'est l'occasion d'utiliser l'outil <http://mares-libellules.fr>* pour décrire une mare près de chez vous et l'ajouter à l'inventaire participatif.

Indice 2 : Après cette périlleuse mission, rendez-vous sur marmiton.org/recettes/recette_pate-a-crepes_12372.aspx

*Merci à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui finance ce projet.

Mares, où êtes-vous ?

MARES-LIBELLULES.FR
Mares, où êtes-vous ? - Observatoire Régional des mares
L'Observatoire régional des mares et leurs réseaux permet à chacun (citoyens, collectivités, entr...

268 Personnes touchées 7 Interactions - Score de diffusion **Booster la publication**

Mobiliser les citoyens pour participer à l'observatoire

FNE Ain
 Publié par Quentin Schaming · 1 septembre 2022 ·

Des nouvelles de la mare créée en 2021 ! 💧

Vous vous souvenez de la mare créée en 2021 à la Ferme des Ecuets à Attignat. Et bien, nous y avons fait un tour il y a quelques jours. Sans étonnement, la mare était quasiment en assec mais... Nous a réservé une belle surprise ! 🌱

Bon d'accord, on arrête le teasing et on vous présente la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*). Non ce n'est pas un trèfle à quatre feuilles mais une fougère protégée au niveau national. Elle n'est pas si courante en Bresse alors autant vous dire que nous sommes fiers de cette découverte ! 🥰

Merci à l'agriculteur qui nous a permis de créer un nouveau plan d'eau sur son terrain !
 Merci à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (www.eaurmc.fr) et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui ont subventionné la création de cette mare !




1 305 Personnes touchées · 144 Interactions · [Booster la publication](#)

31 · 6 partages

Sensibiliser à la richesse des mares en termes de biodiversité



Sensibiliser sur les mares et faire tomber les préjugés

En 2022, une [vidéo](#) a également été réalisée, visant la mobilisation de citoyens pour améliorer la connaissance des mares et réseaux de mares. Cette vidéo, publiée sur les réseaux sociaux, a pu toucher près de 3000 personnes, et a été visionnée par près de 1500 personnes. Cette vidéo, partagée 37 fois, a permis de toucher de nouvelles personnes ne suivant pas habituellement les pages Facebook FNE.

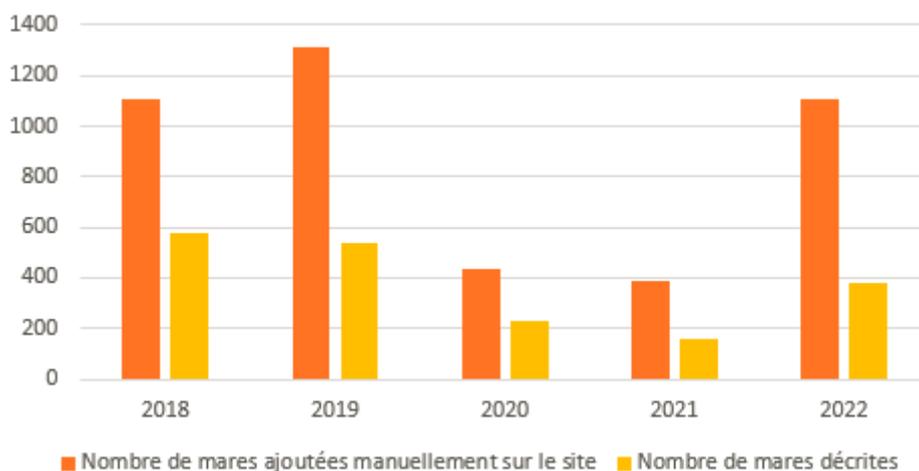
1.3. Etat des contributions

Les actions réalisées en 2022 ont permis d'enrichir le site en données, grâce notamment aux 400 observateurs que compte l'observatoire en région Auvergne-Rhône-Alpes (dont 71 nouveaux en 2022).

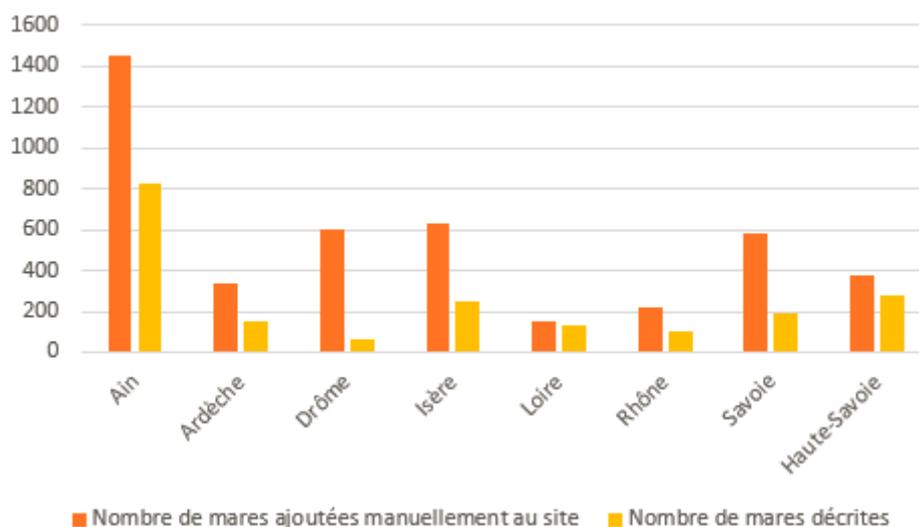
Au 31 décembre 2022, l'observatoire comptait 12334 mares.

En 2022, plus de 1100 mares ont été ajoutées en direct par des observateurs. 382 mares ont également été décrites, permettant l'attribution d'une note d'état de conservation dans un peu plus de 70% des cas. L'attribution d'une note d'état de conservation est une fonctionnalité du site ajoutée fin 2020. Les notes, calculées sur une base de 100, à partir de dix critères (environnement de la mare, piétinement des abords, pente des berges, etc.), permettent d'estimer la qualité environnementale de chaque mare. Sur les 382 mares visitées en 2022, 277 ont pu être évaluées et 210 sont considérées comme étant de bonne qualité.

Les graphiques ci-dessous permettent d'illustrer la dynamique de participation au site :



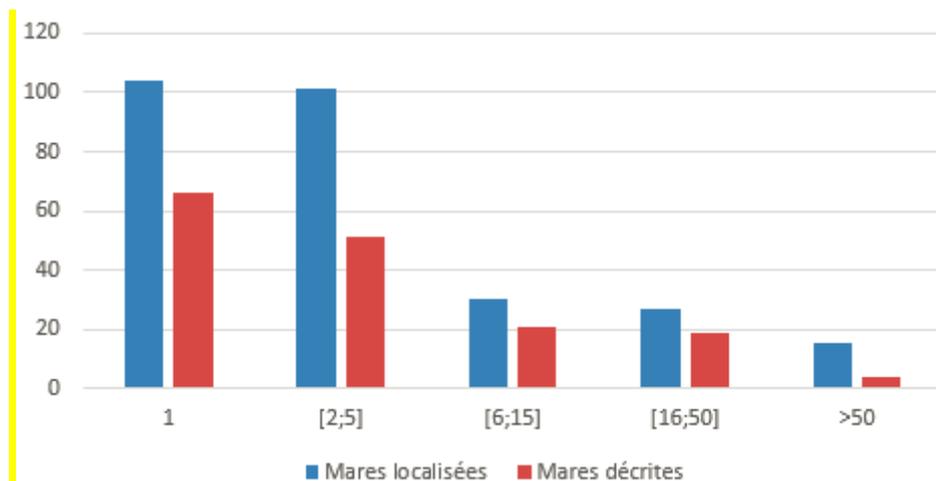
Graphique 1 : Nombre de nouvelles mares ajoutées au site et décrites par an sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, hors mares importées



Graphique 2 : Nombre de mares localisées sur le site et décrites sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, hors importation des données issues de partenaires

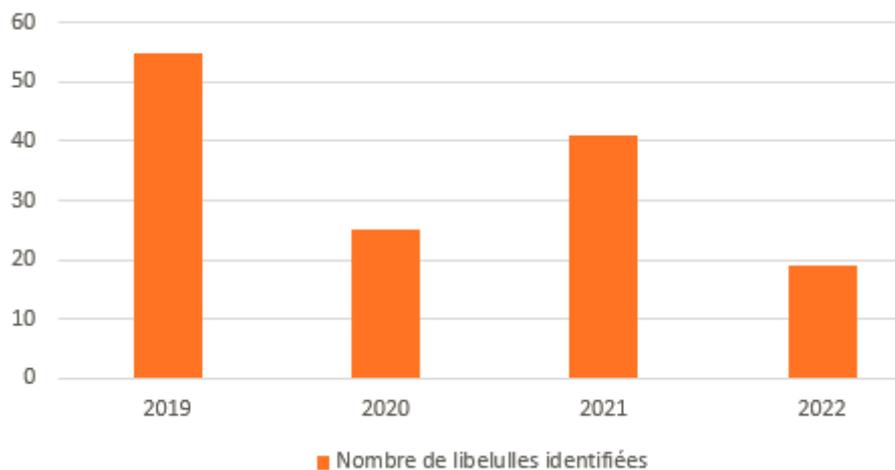
Les 400 utilisateurs du site ne participent pas tous à la même hauteur. En particulier, nous constatons que sur ces 400 utilisateurs, 122 se sont inscrits sans avoir encore déposé aucune contribution, que ce soit une localisation de mare, l'ajout d'une photo, une description, ou une identification de libellule. Dans quelques cas, il s'agit de nouveaux utilisateurs du site récemment inscrits.

Parmi les 279 utilisateurs qui ont contribué au moins une fois au site, là encore, la participation est très variable. 37% n'a contribué qu'une fois au site en ajoutant une mare, sans renouveler sa participation. Au contraire, 6% a contribué massivement au site en saisissant plus de 50 mares chacun. La participation à l'observatoire sous la forme de description de mares suit la même progression, comme le souligne le graphique ci-dessous.



Graphique 4 : nombre d'utilisateurs du site par classe de mares ajoutées ou décrites. Exemple de lecture du graphique : 30 utilisateurs ont localisé entre 6 et 15 mares, et 21 utilisateurs ont décrits entre 6 et 15 mares.

La participation à l'observatoire concernant le volet Pixel Libellules progresse doucement, avec 20 utilisateurs du site en Auvergne-Rhône-Alpes qui ont identifié au moins une libellule sur le site. Une grande marge de progression est donc possible à ce niveau et un effort d'animation sera déployé en 2023. A noter que 5 de ces utilisateurs ont particulièrement contribué, avec plus de 20 libellules identifiées chacun. 140 observations de libellules ont pu être ajoutées à l'observatoire avec une identification validée.



Graphique 5 : nombre d'observations de libellules identifiées et confirmées, par année

- ⇒ Possibilité d'importer des observations de libellules depuis des bases de données externes.
- ⇒ Possibilité d'importer des photos lors de l'importation des mares.
- ⇒ Ajout d'une page « Mares pour la biodiversité » et d'une icône permettant de repérer les mares les plus favorables (score supérieur à 70 et sans poisson).
- ⇒ Résolution de certains dysfonctionnements des anciennes versions (site Internet et application mobile).

Des tests ont été réalisés en interne pendant plusieurs mois, permettant de lever les dysfonctionnements liés à ces mises à jour. Les nouvelles fonctionnalités sont disponibles au public depuis décembre 2022. L'année 2023 permettra de tester ces mises à jour auprès des utilisateurs du site.

2. ENRICHISSEMENT DU SITE EN TERMES DE DONNEES ET PORTER A CONNAISSANCE AUPRES DES ACTEURS

La vocation de l'observatoire « Mares, où êtes-vous ? » est d'être mis à disposition des acteurs de terrain qui souhaitent agir en faveur des mares. Il leur permet de disposer des données déjà existantes sur ces milieux, sur leur territoire et d'avoir un outil leur permettant de capitaliser de nouvelles données facilement. En 2022, le travail de porter à connaissance auprès des acteurs du territoire s'est poursuivi. Une soixantaine d'acteurs ont été contactés et informés (associations, collectivités, gestionnaires de milieux aquatiques, DDT, etc.)

14 structures ont pu nous faire part explicitement de leur intérêt pour cet outil et/ou pour les données "mares" qui y sont hébergées, ceci pour des usages variés : mobilisation des données pour des études "frame turquoise", pour des études relatives à des Espaces de Bon Fonctionnement, pour des marathons de la biodiversité, pour des études relatives aux amphibiens, etc.

Aucune nouvelle donnée n'a été importée en 2022. En effet, nous avons choisi d'attendre la mise à jour du site (fin 2022), de manière à importer les observations de mares directement avec les photos associées. Plusieurs lots sont en préparation et pourront l'être rapidement en 2023 (Loire, Rhône et Ain). Certains acteurs contactés ont signalé avoir des données en préférant les intégrer directement sur le site de l'observatoire, sans passer par une importation.

L'intégration des mares dans le porter à connaissance des collectivités, via les DDT, n'est toujours effectif que dans un département, l'Ain. En Ardèche, des discussions sont en cours avec la DDT. Il est encore difficile de mesurer l'impact du porter à connaissance auprès des collectivités, étant donné que nous ne sommes pas destinataires de ces informations. Néanmoins, on peut citer l'exemple d'une commune, dans l'Ain (Val Revermont), qui projette de protéger les mares de son territoire en les inscrivant dans le règlement de son PLU comme éléments remarquables du paysage (article L 121-23 du Code de l'urbanisme). Le règlement mentionnerait ainsi l'information suivante : « La végétation existante devra être maintenue, exceptée dans les cas avérés d'espèces invasives. En cas de destruction, la surface perdue devra être compensée dans un ratio de 1 pour 1.

3. SYNTHÈSE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES CIBLES (SRADDET-MARATHON)

En 2022, l'accompagnement s'est traduit de différentes manières, dans trois départements :

⇒ Ain

L'association a accompagné une commune (Saint-Denis les bourg) dans son projet d'étude des mares de son territoire en vue de les restaurer. Ce projet n'a cependant pu aboutir, en raison du départ de l'élue référente. FNE Ain a également travaillé avec le SR3A en vue d'une candidature de Haut Bugey Agglomération pour un marathon de la biodiversité.

Enfin, FNE Ain a contribué à l'émergence et à l'organisation du marathon de la biodiversité sur le territoire de Grand Bourg Agglomération (participation aux réunions d'installation du marathon, contribution à l'élaboration d'outils, etc.). Le lancement officiel du marathon est prévu pour le 2 février 2023. En 2022, 37 mares et 35 visites ont pu être ajoutées au site de l'observatoire sur ce territoire. De nouvelles prospections sont prévues pour 2023, pour permettre de soutenir et mieux cibler les actions de restauration et création de mares qui auront lieu dans le cadre du marathon.

⇒ **Haute-Savoie**

FNE Haute-Savoie a ciblé son accompagnement sur un territoire à enjeu dans le cadre du PNA Odonates, auprès de la Communauté de Communes Fier & Usse. Seules cinq mares étaient initialement connues sur les sept communes de ce territoire. Une animation "Mares, où êtes-vous ?" a été organisée sur le territoire en vue de sensibiliser et de dynamiser la participation citoyenne. En parallèle, des prospections à la recherche des mares ont été organisées, permettant d'ajouter et de décrire 7 nouvelles mares en 2022. Les données ont été transmises à la CCFU.